

MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2023 ainsi que du rapport du vérificateur externe. Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent les revenus et les dépenses de fonctionnement suivants :

Description	Montant
Revenus	1 434 856 \$
Affectations diverses	75 275 \$
Total des revenus	1 510 131 \$
Dépenses (sans amortissement)	1 281 226 \$
Remboursement de la dette à long terme	178 000 \$
Total des dépenses	1 459 226 \$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales	50 905 \$

La municipalité a également effectué des dépenses d'investissement pour 55 801 \$ qui concernent principalement les éléments suivants :

- Étude d'avant-projet pour la mise aux normes et l'agrandissement de la caserne incendie et du garage municipal;
- Réfection des aires de jeux extérieurs pour les jeunes au Centre communautaire Gabriel-Raymond.

La dette à long terme de l'administration municipale passe de 1 249 823 \$ au 31 décembre 2022 à 1 074 568 \$ au 31 décembre 2023. Cette dernière devrait poursuivre sa diminution dans les prochaines années. Pour ce qui est de l'excédent accumulé non affecté, ce dernier passe de 117 111 \$ au 31 décembre 2022 à 129 788 \$ au 31 décembre 2023 en raison des différentes affectations pour financer certaines dépenses réalisées en 2023 et pour limiter la hausse des taxes municipales en 2024. Ici, il m'apparaît important de rappeler que le ministère des Affaires municipales recommande que la réserve se situe entre 10 et 20% du budget de la municipalité. Le conseil municipal reconnaît que des efforts doivent être faits pour atteindre la limite inférieure.

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton. Dans cette vérification, le vérificateur, dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-des-Sables au 31 décembre 2023 conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public*.

De plus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous informe que la rémunération totale du maire pour l'année 2023 était de 8 500.05 \$ et celle des conseillers était de 2 763.36 \$. Ces montants incluent une allocation de dépenses de 50 % de la rémunération de base tel que prévu au *Règlement numéro 2023-01 relatif au traitement des élus municipaux*. En 2023, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a versé au maire et préfet une rémunération totale de 7 042.59\$ et à la mairesse suppléante une rémunération totale de 498.46\$. Ces montants incluent une allocation de dépenses de 50 % de la rémunération ainsi qu'une rémunération compensatoire de 15 % de l'allocation de dépenses versée tel que prévu au règlement numéro 275-2019 de la MRC.

En terminant, je tiens à remercier les conseillères et conseillers pour leur engagement à la gestion de la municipalité. Mes remerciements iront aussi à Adam et son équipe qui s'activent quotidiennement afin que nous puissions vivre dans une municipalité sécuritaire et accueillante.

Gérald Beaulieu, Maire